ï»¿

Organisation Mondiale Contre la Torture

Link: http://www.omct.org/fr/events/2019/02/d25248/

Le CACIT et l'OMCT appellent à l'adoption urgente de nouvelles mesures pour prévenir et lutter contre la torture au Togo

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

Lomé, Genève le 18 février 2019

Le CACIT et l'OMCT appellent à l'adoption urgente de nouvelles mesures pour prévenir et lutter contre la torture au Togo

Au terme de la consultation nationale de la société civile togolaise tenue du 29 janvier au 1er février 2019 à Lomé sur la **lutte contre la torture au Togo**, le CACIT et l'OMCT appellent l'État à prendre toutes les mesures urgentes et adéquates pour se conformer aux dispositions de la Convention contre la torture.

Organisée sur financement de l'Union Européenne, de Bröt für die Welt, du Département des Affaires Étrangères Suisse et d'Irish Aid, la consultation nationale a permis l'organisation d'activités ciblées comme des ateliers, des rencontres avec les acteurs étatiques et les partenaires techniques et financiers, des visites de lieux de détention émissions. L'atelier qui a accompagné la consultation nationale a regroupé une soixantaine d'ONG nationales, de médias, d'acteurs étatiques et a permis d'évaluer la situation actuelle de la prévention et de la lutte contre la torture au Togo. Les discussions serviront de base à la préparation du rapport alternatif de la société civile togolaise à présenter devant le Comité contre la torture des Nations Unis.

« Nous avons constaté et salué les efforts de l'État visant à criminaliser la torture, les violences faites aux femmes et aux enfants, dans le nouveau code pénal. Cependant d'énormes défis demeurent, notamment en ce qui concerne les conditions de détention dans les prisons civiles, l'aide judiciaire, l'usage disproportionné de la force lors des manifestations publiques, l'application de peines alternatives, etc. » a affirmé Ghislain Koffi Nyaku, Directeur Exécutif du CACIT.

Pour se conformer entièrement à ses engagements, l'État doit finaliser, dans les meilleurs délais, la mise en place de textes de lois et renforcer ses institutions clés afin de prévenir et de mettre fin à l'impunité pour les actes de torture.

« La mise en ouvre du Mécanisme national de prévention de la torture (MNP), l'adoption du nouveau Code de procédure pénale et une vraie politique de mise en conformité de la prison civile de Lomé aux standards internationaux donneront un signal clair de la volonté de l'État togolais de respecter ses engagements en matière de prohibition absolue de la torture » a affirmé Gerald Staberock, Secrétaire Général de l'OMCT.

Les participants à cet atelier attendent que l'État réalise ses engagements avant la prochaine session du Comité contre la torture des Nations Unies, en juillet 2019, au cours de laquelle le gouvernement togolais présentera son rapport.

Contact presse :

Pour le CACIT - Roger Amemavoh, responsable de la communication; e-mail : cacitogo@gmail.com/www.cacit.org; Tel : +228 22 26 53 56/91 39 21 96

Pour l'OMCT - Iolanda Jaquemet, Responsable de la communication /Laura Parisotto, chargée de communication; e-mail : omct@omct.org/www.omct.org

Tel : +41(0) 22 809 49 39

Copyright © 2010 Organisation Mondiale Contre la Torture